

Communauté d'Agglomération  
Valence Romans Agglo

**REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
N° 2018\_036**

L'an deux mille dix huit, le cinq avril, à 18h00, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à L'Ensemble Bringuier de CHATUZANGE LE GOUBET, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 29/03/2018

Nombre de conseillers : - en exercice : 114 - présents : 85 - votants : 100

**OBJET : BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS - BUDGET PRIMITIF 2018**

**PRESENTS :**

BICHON LARROQUE Aurélie, ROMAIN Michel, PRELON Patrick, UZEL Anthony, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, NIESON Nathalie, AUDIBERT Geneviève, GENTIAL Dominique, GUILLON Eliane, MENOZZI Gaëtan, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, COMBE Claude, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BELLIER François, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, HELMER Nathalie, LAGUT Martine, CHAZAL Françoise, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, BORDAZ Christian, BOURNE Claude, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, HORNY Patrice, PELAT Bernard, CHOVIN Claude, PEYRARD Marylène, BRUNET Bernard, BRET René, SAYN Pierre, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BANDE Pascal, CARDI Jean-Pierre, DELOCHE Georges, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, GROUSSON Daniel, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, BROUSSE Nathalie, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, LABADENS Philippe, PIENEK Pierre, TACHDJIAN Jeanine, THORAVAL Marie-Hélène, TROUILLER Luc, DEROUX Gérard, DUC Bernard, BARRY Francis, MASSON Serge, BARTHELON Bernard, ROLLET Brigitte, AGRAIN Françoise, BONNEMAYRE Jacques, BRARD Lionel, CHALAL Nancy, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, JUNG Anne, KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MONNET Laurent, MOUNIER Françoise, PAULET Cécile, PONSARD-CHAREYRE Michel, PUGEAT Véronique, RYCKELYNCK Jean-Baptiste, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule

**ABSENT(S) ayant donné procuration :**

Monsieur SIEGEL Patrick a donné pouvoir à monsieur BELLIER François  
Madame FRECENON Béatrice a donné pouvoir à madame NIESON Nathalie  
Monsieur COLLIGNON Bernard a donné pouvoir à monsieur MENOZZI Gaëtan  
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à madame AUDIBERT Geneviève  
Monsieur BUIS Pierre a donné pouvoir à monsieur RIPOCHE Bernard  
Madame ARNAUD Edwige a donné pouvoir à monsieur LABADENS Philippe  
Monsieur ASTIER Franck a donné pouvoir à madame TACHDJIAN Jeanine  
Monsieur JACQUOT Laurent a donné pouvoir à madame BROUSSE Nathalie  
Monsieur ROBERT David a donné pouvoir à madame BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe  
Monsieur LABRIET Gérard a donné pouvoir à monsieur BORDAZ Christian  
Monsieur BRUSCHINI Jean-Jacques a donné pouvoir à monsieur COUSIN Stéphane  
Madame BELLON Hélène a donné pouvoir à monsieur MONNET Laurent  
Monsieur POUTOT Renaud a donné pouvoir à madame PUGEAT Véronique  
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à monsieur BONNEMAYRE Jacques  
Monsieur VEYRET Pierre-Jean a donné pouvoir à monsieur PAILHES Wilfrid

Le budget annexe Déchets ménagers retranscrit les besoins de la compétence gestion des déchets de Valence Romans Agglo. Il retrace l'affectation aux dépenses de collecte et traitement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prélevée sur le territoire de l'ancienne Communauté d'agglomération et de la redevance perçue au même titre sur le territoire de l'ancienne Communauté de communes de la Raye.

L'exercice 2018 est marqué par un ajustement majeur des ressources de ce budget. En 2017, l'Agglomération a harmonisé la perception de la redevance spéciale destinée au financement de la collecte et le traitement des déchets non ménagers. En 2018, le **taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été uniformisé à la baisse** pour l'ensemble du territoire concerné. Ramené à 7,95 %, ce produit de fiscalité est donc minoré. Cette décision résulte des efforts de gestion depuis le début de mandat. La stabilité des charges d'exploitation du budget primitif 2017 à budget primitif 2018 illustre cette tendance.

Aussi, le budget dégage désormais un autofinancement minoré : 120 k€ au titre du virement de section à section et 800 k€ du fait des amortissements. Cette capacité d'autofinancement prévisionnelle est - de ce fait - divisée par deux. Elle permet de cesser l'autofinancement intégral des dépenses d'équipement en la matière. L'Agglomération revient à des principes de saine gestion : le contribuable ne paie pas sur une année des investissements qui s'amortissent sur 5, 10 et 20 ans. L'équilibre est désormais assuré par un emprunt raisonnable : 3,7 M€ en 2018 essentiellement pour financer les 3,1 M€ au titre du déploiement des conteneurs enterrés et semi-enterrés et 0,4 M€ pour l'acquisition de terrain + études : 0,4 M€.

#### Equilibre de la Section de fonctionnement :

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Chapitres	BP 2017	BP 2018
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000	10 000	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000	10 000
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 671 500	2 290 800	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 671 500	2 290 800
73 - Impôts et taxes	22 970 000	22 370 061	73 - Impôts et taxes	22 970 000	22 370 061
74 - Dotations et participations	2 544 520	2 374 600	74 - Dotations et participations	2 544 520	2 374 600
75 - Autres produits de gestion courante	0	20 000	75 - Autres produits de gestion courante	0	20 000
<b>Total produits de fonctionnement</b>	<b>28 189 020</b>	<b>27 065 461</b>	<b>Total produits de fonctionnement</b>	<b>28 189 020</b>	<b>27 065 461</b>

#### Equilibre de la Section d'Investissement :

Chapitres	BP 2017	BP 2018	Chapitres	BP 2017	BP 2018
2... - Dépenses d'équipement	3 880 983	5 476 860	10 - Dotations	587 350	892 683
16 - Remboursement du capital de la dette	10 000	10 500	16 - Emprunts	1 624 127	3 684 701
040 - Amortissements	3 000	10 000	040 - Amortissements	700 000	800 000
041 - Opérations patrimoniales	0	50 000	021 - Virement de la section de fonctionnement	982 506	119 976
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>3 893 983</b>	<b>5 547 360</b>	041 - Opérations patrimoniales	0	50 000
			<b>Total produits d'investissement</b>	<b>3 893 983</b>	<b>5 547 360</b>

Vu l'article L1612-20 du Code Général des collectivités territoriales qui rend applicable aux établissements de coopération intercommunale, l'ensemble des dispositions relatives aux votes des budgets dans les communes,

Vu la nomenclature budgétaire M14,

Le Conseil communautaire à :

- Contre : ..... 2 voix  
( TRAPIER Pierre, DERLY Bruno)

- Abstention : ..... 1 voix  
( DONGER Denis)

– Pour : ..... 97 voix

DECIDE :

- *d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Déchets ménagers qui s'équilibre à hauteur de 27 065 461.00 € en fonctionnement et de 5 547 360.00 € en investissement,*
- *d'autoriser et de mandater le Président ou son représentant, monsieur Christian GAUTHIER, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Valence, le 12 avril 2018  
Le Président,  
Par délégation,  
Emmanuelle CHAMBARD  
Directrice Générale Adjointe

**Valence Romans Agglo**  
Rovaltain - Avenue de la gare  
BP 10398  
26958 Valence Cedex 09